



1 - Informations générales

- Le Nouveau Festival aura lieu **les 10 et 11 mai 2023 à Cenon** sur le site du Rocher de Palmer.
- La composition du groupe ne devra pas dépasser 40 personnes.
- Un élève engagé dans un projet n'est pas autorisé à s'inscrire dans des projets d'autres domaines compte-tenu des contraintes d'organisation générale et de programmation.
- L'adulte référent et coordinateur du projet **doit être nécessairement habilité par le chef d'établissement** et s'engage tout au long de l'année à : **accompagner physiquement les élèves aux journées d'Ateliers, participer au festival et rester avec le groupe en cas d'hébergement** (pour les projets situés à plus de 2H00 de trajet). En cas d'impossibilité, l'adulte référent s'engage à trouver un adulte de son lycée pour le remplacer.

2 - Définition des projets Audiovisuel et Vidéo

Le domaine «Audiovisuel/Vidéo» regroupe les projets portant sur la réalisation et la diffusion d'un film : fiction, documentaire, animation, expérimental.... **Le film présenté ne devra pas dépasser 15 mn et devra avoir été réalisé durant l'année scolaire en cours. Il ne peut s'agir de projets déjà réalisés et totalement terminés.**

Le projet devra comprendre les étapes d'écriture (scénario), de réalisation, de montage et éventuellement de diffusion. Sont exclus les projets multimédias destinés exclusivement au web (site internet par exemple).

3 - Sélection des projets et organisation des accompagnements

- 1) **Inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr jusqu'au 9 novembre 2022.** Attention, chaque projet doit être **correctement renseigné et rédigé : descriptif ou thèmes abordés, intentions scénographiques, artistes ou compagnies intervenants, informations sur les étapes de réalisation du projet, etc...** **et accompagné de documents d'appui :**

Dépôt de vos documents d'appui lors de votre inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr (en fonction de l'avancée et de la nature de votre projet : description écrite, références et inspirations, motivations, cv des intervenants, visuels, vidéos, extraits sonores **dans la limite de 200 Mo**)

⚠ Attention ! sans document d'appui votre projet ne pourra être étudié par le jury de sélection.

- 2) **Sélection des projets en décembre 2022 :** le jury de sélection, composé notamment de professionnels du domaine concerné, se réserve la possibilité, le cas échéant, **d'organiser un entretien téléphonique ou en visio conférence avec les porteurs des projets.** Les résultats seront communiqués via le bureau virtuel avant les vacances de fin d'année.

- 3) Pour l'ensemble des projets sélectionnés la présence à **une journée d'Atelier en région** organisée entre les mois de février et mai 2023 est impérative. Vous serez convoqués, au plus tard, un mois avant la date de l'Atelier. Vous pourrez également être invités à venir **dès la veille du festival (mardi 9 mai)** pour visiter le site et préparer votre participation.
- 4) De plus et selon l'avis du jury, un accompagnement individualisé pourra également vous être proposé pour les projets le nécessitant. **Le suivi de cet accompagnement est également impératif pour participer au festival.**
- 5) **Pour l'ensemble des projets sélectionnés**, il vous sera demandé entre février et avril, en complément d'information et à des fins de valorisation de votre projet de **fournir des visuels** des productions ou d'étapes de réalisation. Vous devrez également **finaliser la rédaction des descriptifs de votre projet** de votre projet. **Tous ces éléments sont essentiels pour valoriser votre projet sur le site le-nouveau-festival.fr et dans le livret programme du festival**

4 - Espace sur le site le-nouveau-festival.fr

Chaque projet sélectionné bénéficiera **d'une page dédiée sur le site le-nouveau-festival.fr** dans la rubrique « vos projets ». **Vous devrez fournir les éléments nécessaires (visuels, descriptifs...) pour alimenter cet espace numérique de valorisation.**

5 - Espace sur le festival

Vous bénéficierez d'un espace de diffusion et de présentation dédié dans l'enceinte du festival. Votre projet sera intégré dans une programmation complète avec l'ensemble des projets « audiovisuel et vidéo ».

6 – Modalités de diffusion

Chaque film ne devra pas excéder 15 minutes et devra être fourni pour un visionnage préalable à l'équipe du festival au plus tard un mois avant la date du festival via Wetransfer ou un autre service de transfert de fichier à l'adresse mail du Nouveau Festival et du coordinateur de domaine. Chaque projet bénéficiera d'un créneau de programmation défini à l'avance et vous serez amené à présenter votre film devant le public du festival.

La Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté se réserve le droit de suspendre la diffusion du film s'il contrevient au droit de la propriété intellectuelle.

7 - Matériel technique

Votre espace sera coordonné par une équipe de techniciens qui pourra vous accompagner dans votre projet. Afin de faciliter le travail de l'équipe technique, nous vous encourageons à renseigner le plus précisément possible vos besoins techniques et demandes particulières (matériel, lumière et son) dans le formulaire en ligne (étape 4).

8 - Contacts

Pour tous compléments d'informations ou questions, vous pouvez contacter l'équipe du Nouveau Festival à l'adresse suivante nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr ou par téléphone **au 05.55.45.18.85**